

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 348

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

RÉNOVATION DES CITÉS
ADMINISTRATIVES ET
AUTRES SITES
DOMANIAUX MULTI-
OCCUPANTS



PROGRAMME 348
**Rénovation des cités administratives et autres sites
domaniaux multi-occupants**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alain Resplandy-Bernard

Directeur de l'immobilier de l'Etat

Responsable du programme n° 348 : Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Placé sous la responsabilité de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), le programme 348, créé par la loi de finances initiale pour 2018, a pour objectif le financement interministériel de la rénovation des cités administratives et plus généralement de sites occupés par plusieurs administrations de l'État et par ses opérateurs. Doté d'un milliard d'euros sur cinq ans, il a été créé dans le cadre du Grand plan d'investissement (GPI) dans sa dimension transition écologique, mais répond également à des objectifs liés aux conditions de travail, à l'optimisation et la mutualisation des locaux, à la réduction des dépenses d'entretien correctif et au développement d'une politique préventive d'entretien plus économique sur la durée, ainsi qu'à l'accueil du public.

Le but de ce programme est de financer des opérations de restructuration immobilière, d'acquisition ou de reconstruction de bâtiments, ainsi que de travaux lourds relevant du propriétaire, notamment de rénovation énergétique, dans les cités administratives de l'État en priorité – bâtiments emblématiques de la présence de l'État sur le territoire –, compte tenu de l'ancienneté et de l'état dégradé de ce parc domanial. Il s'agit de lutter contre l'obsolescence, en définissant des remises à niveau cohérentes sur le plan technique et en termes de stratégie patrimoniale.

La gouvernance pluriannuelle de ce programme s'inscrit initialement dans les objectifs du GPI, selon les modalités de pilotage de la politique immobilière de l'État : le financement des projets nécessite en effet une labellisation interministérielle préalable dans le cadre de la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP).

Au plan opérationnel, la mise en œuvre de chaque projet relève de la responsabilité du préfet de département en tant que maître d'ouvrage. Un comité de pilotage rassemblant sous son autorité l'ensemble des services concernés ainsi qu'une équipe projet est mis en place pour chaque cité. Tout au long de la mise en œuvre du P348, la direction de l'immobilier de l'État, en tant que responsable du programme, veille au maintien des objectifs de performance définis initialement, ainsi qu'au respect de l'enveloppe fermée du milliard d'euros.

En 2018 et 2019, 39 projets de cités administratives ont été retenus en CNIP par la direction de l'immobilier de l'État, par délégation du ministre chargé du Domaine, pour près de 989 millions d'euros d'investissement. Pour le solde, une part a été consacrée aux études préalables et diagnostics divers (énergétiques, marchés de définition de projets...) et l'autre part est consacrée à des études complémentaires sur une cité (Nanterre). Ainsi, en 2019, l'intégralité des crédits du programme a fait l'objet d'une programmation et d'une répartition entre les projets. Au 31 décembre 2020, tous les programmes de travaux ont été validés. Néanmoins, le choix a été fait au niveau local de ne pas poursuivre le projet de Melun. En 2022, il a été décidé de ne pas poursuivre l'opération de Brest, en raison d'un décalage significatif par rapport aux objectifs calendaires initiaux.

Au 31 décembre 2022, le cumul d'autorisations d'engagement (AE) consommées depuis le début du programme sur la rénovation des cités s'élève à 874 millions d'euros.

L'année 2022 a été marquée par l'avancement des travaux pour les cités dont les marchés ont été notifiés entre 2019 et 2021, ainsi que par la notification des marchés de travaux pour 16 cités supplémentaires.

A la fin 2022 l'état d'avancement du programme de rénovation est le suivant :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022
Marché global de performance ou marché de travaux notifié ou acquisition réalisée	657 M€ pour 17 projets	874 M€ pour 33 projets

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022
Travaux démarrés	10 cités	24 cités

Les chantiers sont en cours à Agen, Albi, Alençon, Amiens, Besançon, Bordeaux, Cergy-Pontoise, Charleville-Mézières, Clermont-Ferrand, Colmar, Grenoble, Lille, Lyon, Mâcon, Metz, Mulhouse, Nancy, Nantes, Orléans, Périgueux, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Toulon en VEFA.

A titre d'exemples :

- Des livraisons partielles sont intervenues pour : Bordeaux, Rouen (deuxième tranche en cours), Mulhouse, Charleville-Mézières, Strasbourg, Colmar
- Les fondations ainsi qu'une grande partie du gros œuvre sont achevés pour Lille et Amiens
- Les opérations préalables de démolition et désamiantage de l'ancienne cité de Toulouse sont terminées
- La VEFA de Toulon est en cours d'achèvement
- Les opérations de réception finale interviendront au 1^{er} semestre 2023 pour Albi, Besançon et Charleville-Mézières

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE

INDICATEUR 1.1 : Économie d'énergie attendue

INDICATEUR 1.2 : Optimisation de la surface occupée

OBJECTIF 2 : S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR 2.1 : Efficacité énergétique - Coût du kWh économisé

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Objectifs et indicateurs de performance

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE****INDICATEUR****1.1 – Économie d'énergie attendue**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Économie d'énergie attendue	kWh	137 500 000	132 500 000	132 500 000	129 000 000	130 850 000

Commentaires techniques

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur, répondant pleinement à l'objectif de transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État, est la somme des économies d'énergie primaire (gains exprimés en kWh d'énergie primaire) identifiées dans les dossiers de labellisation des cités lauréates. Il ne se prête pas à une mesure annuelle, mais à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée en fonction de l'évolution des projets.

INDICATEUR**1.2 – Optimisation de la surface occupée**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Optimisation de la surface occupée	m2 SUB	257 000	246 000	246 000	243 000	243 000

Commentaires techniques

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur permet de mesurer et de suivre l'objectif de réduction des surfaces occupées par les services et opérateurs de l'État dans le cadre des travaux financés par le P348. Répondant également à l'objectif « Assurer la transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'Etat », il correspond à la somme des m² de surface utile brute (SUB) de chacun des sites qui seront libérés grâce à la densification des cités lauréates (et intègre également la différence entre surfaces actuelles des cités lauréates, et surfaces futures, à l'issue des travaux). Ces m² ont été identifiés dans les dossiers de sélection des cités lauréates et sont consolidés via les documents de suivi interne, en fonction de l'avancement de chaque projet.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le programme 348 contribue en totalité aux objectifs de transition environnementale et écologique. De même, à partir de 2021 le programme 348 contribue favorablement au budget vert. L'objectif « Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE », synthétise les deux grandes ambitions du programme 348 : réduire l'empreinte énergétique des services de l'État et optimiser les locaux occupés.

INDICATEUR 1.1**Économie d'énergie attendue**

L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets car ceux-ci ont directement conduit à leur sélection. Le suivi de l'indicateur, et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Objectifs et indicateurs de performance

préfets de département, est assuré lors de la mise en œuvre des projets dans le cadre du dispositif de suivi mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (formalisés par l'échange régulier de documents de suivi, conformément à la circulaire du 13 mai 2019 relative à la mise en œuvre opérationnelle du programme 348 et au suivi de la performance des projets immobiliers de rénovation des cités administratives). Les résultats réels, et incidemment l'atteinte concrète de l'objectif fixé ci-dessus, ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou construites. Les estimations sont toutefois actualisées en fonction des données de suivi produites par les porteurs de projets.

Les économies d'énergie prévues dans les projets sont de deux types :

- 1) des gains sur la facture énergétique des cités lauréates suite aux travaux améliorant la performance énergétique ;
- 2) des gains issus de la suppression de factures énergétiques, au titre de la libération de biens locatifs et domaniaux.

Sur la base des remontées des porteurs de projets, les économies d'énergie prévues dans les projets sont estimées à 129 000 000 kilowatt-heure (kWh) d'énergie primaire à ce stade. Cet indicateur est en légère baisse par rapport à l'estimation de l'année précédente du fait de l'abandon des projets de rénovation des cités administratives de Melun et de Brest. Par ailleurs, la quasi-totalité des projets du programme ayant dorénavant notifié les marchés de travaux, une campagne de mise à jour des données énergétiques a été effectuée au début de l'année 2023.

INDICATEUR 1.2**Optimisation de la surface occupée**

Cet indicateur essentiel au regard des objectifs de la PIE traduit les efforts de mutualisation et de densification des services, dans une logique de rationalisation des implantations immobilières de bureaux de l'État et de ses opérateurs, ainsi que d'économies budgétaires. Il ne se prête pas à une mesure annuelle, mais à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée en fonction de l'évolution des projets. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets, car ceux-ci ont directement contribué à leur sélection. Le suivi de l'indicateur et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets de département est assuré, au cours de la mise en œuvre des projets, dans le cadre du dispositif mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (échange de documents de suivi type, conformément à la circulaire du 13 mai 2019 relative à la mise en œuvre opérationnelle du programme 348 et au suivi de la performance des projets immobiliers de rénovation des cités administratives). Les résultats réels ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou reconstruites. Les estimations sont toutefois actualisées en fonction des données de suivi produites par les porteurs de projets.

L'optimisation des surfaces occupées peut être réalisée par la démolition de bâtiments vétustes ou devenus inadaptés au fonctionnement du service, par la libération de bâtiments domaniaux ou locatifs, par l'augmentation de la surface utile brute des bâtiments existants, grâce à des aménagements de locaux (combles...) ou par la reconstruction de certaines cités sur des emprises foncières nouvelles.

Pour 2022, le résultat de l'estimation est de 243 000 m² SUB optimisés. La baisse observée par rapport à l'objectif cible établi en 2021 pour l'année 2022 correspond à l'arrêt du projet de rénovation de la cité administrative de Brest à l'été 2022. Cependant le suivi des projets mis en place par la DIE vise *a minima* au maintien de l'objectif défini initialement de 239 000 m² libérés sur l'ensemble de la durée du programme.

Les évolutions de l'indicateur mettent en évidence les modifications de périmètre global entre la situation initiale et la situation à la livraison des projets. Depuis la première crise COVID, les objectifs de densification ont été améliorés sur les projets et ont permis d'augmenter les surfaces libérées, surfaces issues essentiellement du parc locatif mais aussi de biens domaniaux appelés à être cédés ou réemployés pour d'autres usages.

OBJECTIF**2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés****INDICATEUR****2.1 – Efficacité énergétique - Coût du kWh économisé**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Efficacité énergétique - Coût du kWh économisé	€/Kwh	7,2	7,5	7,5	7,75	7,6

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur permet de mesurer et de suivre l'objectif de coût des économies d'énergie dans le cadre des travaux financés par le P348. Il correspond à la somme des rapports entre le coût des travaux par projets et le montant attendu d'économie d'énergie, également par projet. Ces données ont été identifiées dans les dossiers de sélection des cités lauréates et sont consolidées via les documents de suivi interne, en fonction de l'avancement de chaque projet. Si l'objectif est une agrégation de l'ensemble des données par cités, il s'agit néanmoins d'un indicateur indispensable pour s'assurer du retour sur investissement par projets.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet indicateur ne se prête pas à une mesure annuelle, mais davantage à une estimation en début de programme (objectif retenu une fois les cités lauréates sélectionnées), actualisée chaque année en fonction de l'évolution des projets. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets car ceux-ci ont directement conduit à leur sélection. Le suivi de l'indicateur et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets de département est assuré, au cours de la mise en œuvre, par un dispositif de suivi mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (documents de suivi interne et conformément à la circulaire sur le suivi du programme 348 du 13 mai 2019). Les résultats réels, et incidemment l'atteinte concrète de l'objectif fixé, ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou construites.

Sur la base des remontées des porteurs de projets, l'estimation actualisée du coût du Kilowatt-heure (kWh) économisé est de 7,75 €. La variation s'explique par l'abandon du projet de Melun et de Brest.

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Etudes	1 296 153	5 025 504	6 321 657	0
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	41 105 754	167 347 653	208 453 408	0
13 – Acquisitions, construction	1 181 357	13 241 062	14 422 418	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+386 602 245 (hors titre 2)		+386 602 245	
Total des AE ouvertes	386 602 245 (hors titre 2)		386 602 245	
Total des AE consommées	43 583 264	185 614 219	229 197 483	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Etudes	1 880 217	9 842 145 10 408 176	9 842 145 12 288 393	9 842 145
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	42 676 721	139 732 597 102 465 758	139 732 597 145 142 480	139 732 597
13 – Acquisitions, construction	661 683	116 855 696 121 281 809	116 855 696 121 943 492	116 855 696
Total des CP prévus en LFI	0	266 430 438	266 430 438	266 430 438
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+67 657 887 (hors titre 2)		+67 657 887	
Total des CP ouverts	334 088 325 (hors titre 2)		334 088 325	
Total des CP consommés	45 218 621	234 155 743	279 374 364	

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 348

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes	5 252 069	28 967 868	0	0
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	1 464 378	151 011 428	0	0
13 – Acquisitions, construction	2 033 580	226 599 568	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0
Total des AE consommées	8 750 027	406 578 864		415 328 892

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes	4 719 918	48 641 466 9 977 601	48 641 466	48 641 466 14 697 519
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	3 792 297	105 779 272 37 113 763	105 779 272	105 779 272 40 906 061
13 – Acquisitions, construction	1 981 811	112 009 700 32 745 588	112 009 700	112 009 700 34 727 398
Total des CP prévus en LFI	0	266 430 438	266 430 438	266 430 438
Total des CP consommés	10 494 025	79 836 953		90 330 978

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommées* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	8 750 027	0	43 583 264	10 494 025	0	45 218 621
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 750 027	0	43 583 264	10 494 025	0	45 218 621
Titre 5 – Dépenses d'investissement	406 578 864	0	185 614 219	79 836 953	266 430 438	234 155 743
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	406 578 864	0	185 614 219	79 836 953	266 430 438	234 155 743
Total hors FdC et AdP		0			266 430 438	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+386 602 245			+67 657 887	
Total*	415 328 892	386 602 245	229 197 483	90 330 978	334 088 325	279 374 364

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2022		148 590 376						
Total		148 590 376						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/03/2022		180 270 541		7 992 913				
Total		180 270 541		7 992 913				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						15 026 071		10 657 218
Total						15 026 071		10 657 218

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		6 280 222		8 740 868				
02/12/2022		11 461 106		10 924 106				

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 348

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		17 741 328		19 664 974				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		15 026 071		10 657 218				
01/12/2022		40 000 000		40 000 000				
Total		55 026 071		50 657 218				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		401 628 316		78 315 105		15 026 071		10 657 218

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes		6 321 657	0 6 321 657		9 842 145 12 288 393	9 842 145 12 288 393
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		208 453 408	0 208 453 408		139 732 597 145 142 480	139 732 597 145 142 480
13 – Acquisitions, construction		14 422 418	0 14 422 418		116 855 696 121 943 492	116 855 696 121 943 492
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	266 430 438	266 430 438
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+386 602 245	+386 602 245		+67 657 887	+67 657 887
Total des crédits ouverts	0	386 602 245	386 602 245	0	334 088 325	334 088 325
Total des crédits consommés	0	229 197 483	229 197 483	0	279 374 364	279 374 364
Crédits ouverts - crédits consommés		+157 404 761	+157 404 761		+54 713 961	+54 713 961

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

La ressource présentée ci-dessus correspond au montant ouvert en LFI et LFR, ainsi que les crédits reçus par transfert en 2022 du programme 148 pour les travaux sur les restaurants inter-administratifs dans les cités, du programme 182 pour un aménagement spécifique pour le fonctionnement de l'unité éducative de milieu ouvert de Colmar, du programme 107 pour des projets de cités administratives intégrant des locaux de services pénitentiaires d'insertion et de probation ainsi que du programme 349 destiné au financement de l'aménagement innovant des nouveaux espaces de travail. Elle comprend également les crédits ouverts en loi de finances les années précédentes et reportées en 2022 sous la forme de crédits affectés sur tranche fonctionnelle et de crédits non affectés. Elle tient enfin compte de l'avance gagée en 2022.

La consommation s'établit à 229 M€ en AE/ 279 M€ en CP.

Les engagements constatés en 2022 correspondent à la notification des marchés de travaux pour les cités d'Alençon, Aurillac, Avignon, Bar-le-Duc, Clermont-Ferrand, Grenoble, Guéret, La Rochelle, Limoges, Mâcon, Metz, Périgueux, Saint-Lô, Tarbes et Tulle. L'engagement de la cité de Toulouse en marché global de performance est également intervenu en 2022.

Outre les dépenses relatives aux opérations de rénovation des cités administratives, le programme 348 a engagé et payé par procédure de versement du budget général au compte d'affectation spéciale (CAS) Immobilier le montant de 35 M€. Les crédits avaient au préalable été ouverts sur le P348 par loi de finance rectificative.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	266 430 438	266 430 438
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	266 430 438	266 430 438

Les montants inscrits en PLF n'ont pas fait l'objet de modification dans la loi de finances initiale.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le décret d'avance n° 2022-512 du 7 avril 2022 a annulé 15 M€ en AE et 10,7 M€ en CP afin de contribuer au financement du plan de résilience économique et sociale. Dans le cadre de la loi de finances rectificative du 16 août 2022, la situation économique a conduit à faire le choix de reconstituer les marges en gestion afin de faire face à d'éventuels aléas d'ici la fin de l'année.

La loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 a ensuite ouvert 40 M€ en AE/CP sur le programme 348 afin de procéder au versement de cette somme sur le programme 723. En effet, dans le cadre du plan de résilience économique et sociale annoncé le 16 mars 2022, le programme 723 a pris en charge un appel à projet d'urgence visant à réaliser 50 millions d'euros d'investissement pour des opérations immobilières sur le patrimoine de l'État afin de limiter la consommation d'énergie durant la période de chauffe 2022-2023.

La loi de finances rectificative a ouvert des crédits pour augmenter le solde de trésorerie du compte d'affectation spéciale (CAS) gestion du patrimoine immobilier de l'État par procédure de versement du budget général au CAS. En application de la LOLF, le montant que peut recevoir le CAS par loi de finances étant limité, le versement s'est élevé à 35 millions en 2022.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	0	0	0	10 657 218	10 657 218
Surgels	0	15 026 071	15 026 071	0	10 657 218	10 657 218
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-15 026 071	-15 026 071	0	-10 657 218	-10 657 218
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	10 657 218	10 657 218

Une réserve de précaution de 10,7 M€ en CP a été appliquée dès le début de la gestion. Elle a été mobilisée au titre du décret d'avance n° 2022-512 du 7 avril 2022.

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 386 602 245	CP ouverts en 2022 * (P1) 334 088 325
AE engagées en 2022 (E2) 229 197 483	CP consommés en 2022 (P2) 279 374 364
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 44 343 839	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 225 509 435
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 113 060 922	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 53 864 929

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 541 095 712				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 65 808				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 541 161 520	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 225 509 435	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 315 652 086
AE engagées en 2022 (E2) 229 197 483	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 53 864 929	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 175 332 554
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 490 984 640
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 375 024 515
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 115 960 125

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Justification au premier euro

Au 31/12/2022, le montant des restes à payer sur le P348 est de 491 M€. Les restes à payer ont diminué au cours de l'année 2022 puisqu'au total ils étaient à 541 M€ en 2021.

	2018		RAP 2018/ 2019	2019		RAP 2019/ 2020	2020		RAP 2020/ 2021	2021		RAP 2021/ 2022	2022		RAP 2022/ 2023
	AE	CP		AE	CP		AE	CP		AE	CP		AE	CP	
total	5,6	1,8	3,8	93,5	11,9	85,3	165,7	35,0	216,1	415,3	90,3	541,1	229,2	279,4	490,9

Les restes à payer ont augmenté de manière très rapide entre 2019 et 2021. Il s'agit de la conséquence logique du lancement des principaux marchés de travaux entre 2019 et 2021.

En 2022, le rythme des paiements est multiplié par trois par rapport à l'année précédente. Le montant total des paiements a dépassé le montant des engagements ce qui conduit mécaniquement à une diminution des restes à payer.

Justification par action

ACTION

11 – Etudes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Etudes		6 321 657	0 6 321 657	9 842 145 12 288 393		9 842 145 12 288 393

L'action 11 suit les prestations intellectuelles au sens large, ce qui inclut la partie conception des marchés globaux de performance (près de 2 millions d'euros engagés pour Lille en 2022) et toutes les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les paiements sur cette action concernent l'ensemble des cités et sont intervenus légèrement plus tôt qu'anticipé initialement ce qui explique le décalage par rapport à la prévision réalisée en LFI.

Comme il n'y a pas eu d'AE en loi de finances initiale 2022, la consommation est adossée à des reports.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 296 153		1 880 217
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 296 153		1 880 217
Titre 5 : Dépenses d'investissement		5 025 504	9 842 145	10 408 176
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		5 025 504	9 842 145	10 408 176
Total		6 321 657	9 842 145	12 288 393

ACTION

12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		208 453 408	0 208 453 408	139 732 597 145 142 480		139 732 597 145 142 480

L'action 12 suit les projets de rénovation sur des sites existants.

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | Justification au premier euro

La consommation constatée sur l'action 12 correspond à la notification des marchés suivants en 2022 : Alençon, Aurillac, Avignon, Bar-le-Duc, Clermont-Ferrand, Grenoble, Guéret, la Rochelle, Limoges, Mâcon, Metz, Périgueux, Saint-Lô, Tarbes, Toulouse (près de 80 millions d'euros) et Tulle.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		41 105 754		42 676 721
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		41 105 754		42 676 721
Titre 5 : Dépenses d'investissement		167 347 653	139 732 597	102 465 758
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		167 347 653	139 732 597	102 465 758
Total		208 453 408	139 732 597	145 142 480

Le versement en décembre 2022 au compte d'affectation spéciale (CAS) immobilier de 35 millions au titre du plan « Résilience des bâtiments publics de l'État », dont les crédits ont été ouverts par la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, a été imputé comme une dépense de fonctionnement.

ACTION

13 – Acquisitions, construction

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Acquisitions, construction		14 422 418	14 422 418		116 855 696 121 943 492	116 855 696 121 943 492

L'action 13 suit les dépenses de constructions neuves et d'acquisitions de site.

La consommation d'AE constatée correspond à des engagements complémentaires sur les marchés de Lyon, Lille, Nantes et Amiens précédemment notifiés.

Les paiements pour les cités ayant notifié leurs marchés de travaux avant 2022 sont intervenus légèrement plus rapidement que ce qui était prévu ce qui explique que le montant des paiements dépasse légèrement le montant prévu en LFI.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 181 357		661 683
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 181 357		661 683
Titre 5 : Dépenses d'investissement		13 241 062	116 855 696	121 281 809
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		13 241 062	116 855 696	121 281 809
Total		14 422 418	116 855 696	121 943 492